



**Serein et  
Armance**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



## PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité, et peut permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

## SOMMAIRE



### PRÉSENTATION

- La compétence déchets p. 4



### LA COLLECTE

- Généralités et organisation p. 5 - 6
- Collecte en porte à porte p. 7
- Collecte en déchèterie p. 8 - 9 - 10
- Collecte en PAV p. 11
- Localisation des équipements p. 12



### LE TRAITEMENT

- Indicateurs de traitement p. 13
- De la collecte à la valorisation p. 14 - 15



### LA PRÉVENTION

- Actions du SDCY p. 16
- Actions de la CCSA p. 17 - 18



### LES MOYENS FINANCIERS

- Les sources de coût p. 19 - 20
- Analyse financière globale p. 21

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



La compétence collecte et traitement des déchets est aujourd'hui le principal poste de dépenses de fonctionnement pour notre établissement.

C'est également le service le plus visible pour les habitants de notre territoire : collecte des déchets en porte à porte, dépôts en déchèterie ou points d'apport volontaire.

L'année 2021, moins impactée que la précédente par les mesures sanitaires, aurait dû être celle d'un retour à la situation antérieure.

L'examen des résultats de l'année ne reflète pas vraiment ce phénomène avec une augmentation importante du volume global de déchets collecté de plus de 11 % liée notamment à la forte croissance des déchets verts déposés en déchèterie (34 %).

En parallèle, nous voyons notre performance dégradée en matière de tri en porte à porte avec un pourcentage plus important de déchets envoyés en enfouissement sans que les refus de tri augmentent.

Pour mémoire, les déchets traités par enfouissement sont taxés et le seront de plus en plus fortement au fil des années au travers de la Taxe générale sur les activités polluantes. Nous devons donc mettre l'accent sur la réduction des volumes à enfouir.

D'ores et déjà, nous étudions des possibilités de nouvelles filières afin de mieux valoriser les déchets apportés en déchèterie, car c'est un non-sens que d'enfouir des objets qui pourraient être recyclés ou réutilisés après réparation.

À l'automne 2022, c'est cette philosophie qui va animer la relance des marchés de prestation concernant les déchets, ainsi que la réorganisation des déchèteries, avec notamment la mise en place d'espaces de réemploi.

De la même manière, il sera nécessaire d'anticiper l'obligation qui nous sera faite en 2024 de trier à la source les bio déchets, en développant des solutions au plus proche des habitants.

Quelles nouvelles pistes pour réduire nos déchets ? Quelles stratégies pour inciter au changement d'habitude ?

Autant de questions auxquelles nous devons répondre collectivement.

Yves DELOT  
Président de la Communauté  
de communes Serein et Armance



# PRÉSENTATION

## LA COMPÉTENCE DÉCHETS

En vertu de ses statuts, la Communauté de communes Serein et Armance exerce au titre de la "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" :

- » La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- » La création et la gestion de déchèterie des déchets ménagers et assimilés.
- » L'aménagement et la gestion des points d'apport volontaire.
- » L'étude et la mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence représente un poste important du budget de fonctionnement de la collectivité. Chaque année, pour assurer le bon fonctionnement du service, la CCSA mobilise de nombreux moyens aussi bien humains que techniques (entretien des matériels et autres installations liées à la collecte).

L'instance de gouvernance de cette compétence, au-delà du conseil communautaire est la commission composée de :

- BAILLET Patrice, maire de Lasson
- DELAGNEAU Dominique, maire de Hauterive
- LEPRUN Jean-Louis, maire de Mercy
- ETIENNE Roselyne, conseillère de Saint-Florentin
- FERRAG Kamel, maire de Villier-Vineux
- SEUVRE Chantal, conseillère de Saint-Florentin
- BUCINA Murielle, maire de Paroy-en-Othe
- RAMON Patrice, maire de Neuvy-Sautour
- BOUROTTE Flavie, maire de Beaumont
- MATIVET Emmanuel, maire d'Esnon
- DELAGNEAU Jean-Luc, maire de Bellechaume
- BIOT Patrick, conseiller de Saint-Florentin
- TIRARD Philippe, conseiller de Saint-Florentin

### PRINCIPALES DÉCISIONS

Pas de modifications de fond quant à la gestion des déchets en 2021... On relève que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été augmenté en 2021.

Par ailleurs, en février 2021, afin de s'assurer de bonnes conditions de collecte et de valorisation, notre établissement a renouvelé ses partenariats avec OCAD5E et ECO Système pour les lampes et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). De la même manière, en mai 2021, nous avons conventionné avec ECO TLC et PRINTERREA pour la collecte des cartouches d'encre. Enfin, en décembre 2021, nous avons reconduit notre partenariat avec CITEO, principal partenaire de notre établissement pour les emballages ménagers et les papiers graphites.

En parallèle, suite au déploiement des nouvelles cartes de déchèteries, et après constatation de certains dysfonctionnements des espaces de collectes de déchets verts, le règlement des déchèteries a été modifié en juillet 2021.

# LA COLLECTE

La collecte des DMA (déchets ménagers et assimilés) comprend la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets issus du tri, et celle des déchets déposés dans les trois déchèteries et sur les points d'apport volontaire.

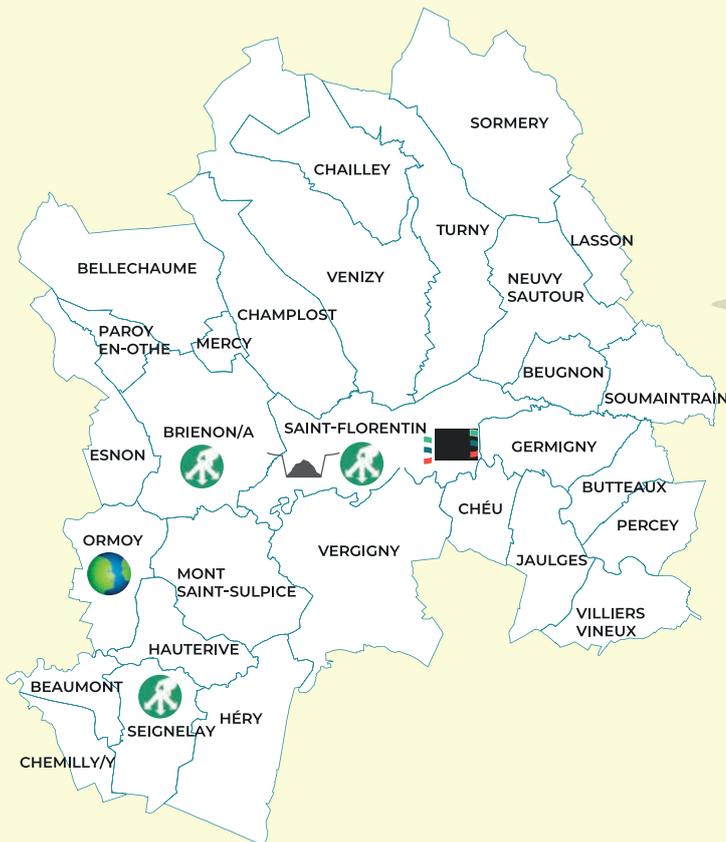
15 178  
tonnes  
en 2018

15 390  
tonnes  
en 2019

16 520  
tonnes  
en 2020

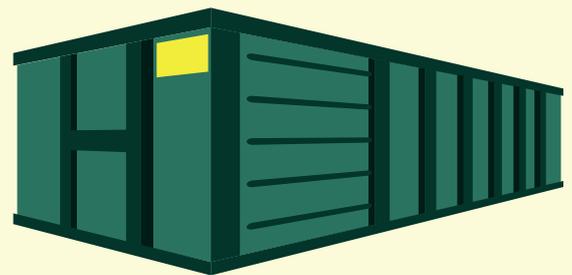
**18 383 tonnes**  
traitées en 2021

**23 930 habitants** (INSEE 2019) | **768 kg/an/hab**



**254 kg/hab**  
en porte à porte

**473 kg/hab**  
en déchèterie



 Centre de tri Coved

 ISDND

 Déchèterie

 Siège administratif  
37 avenue du Général  
Leclerc  
89600 SAINT-FLORENTIN

 Centre technique  
29 rue Jean Moulin  
ZI Les Galettes  
89600 SAINT-FLORENTIN



**41 kg/hab**  
en PAV  
(localisation en p. 15)

## DISPOSITIFS DE COLLECTE

						
<b>23</b> circuits de collecte	<b>2</b> bennes COVED	<b>3</b> bennes CCSA	<b>3</b> déchèteries	<b>97</b> containers à verre	<b>20</b> containers à textile	<b>34</b> abris-bacs

## PLANNING DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

La fréquence des collectes varie en fonction de la densité de l'habitat.

À noter : la CCSA ne fournit plus de poubelles depuis 2018. Elles sont à la charge des habitants et doivent être certifiées NF. Les sacs jaunes sont disponibles dans les mairies.

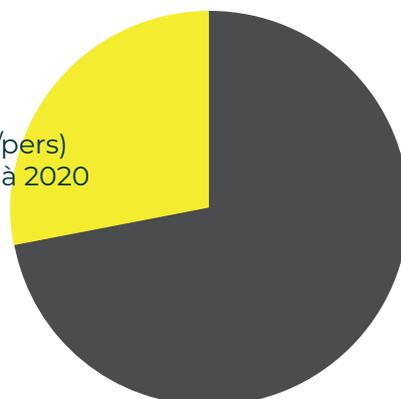
	COMMUNE		
collecte chaque semaine	AVROLLES FRÉVAUX	mardi	vendredi
	BEAUMONT - HÉRY	lundi	vendredi
collecte semaine impaire	BELLECHAUME - ESNON MERCY PAROY-EN-OTHE	vendredi	mardi
	BEUGNON - GERMIGNY SOUMAINTRAIN	vendredi	mercredi
collecte semaine paire	BLIGNY-EN-OTHE	mercredi	lundi
	BRIENON/A EXTÉRIEUR	mercredi	lundi
	BRIENON/A CENTRE + COLLECTIFS	mercredi	lundi
	CHAMPLANDRY LES DRILLONS - LES BUISSONS	mardi	mercredi
	BUTTEAUX	jeudi	mercredi
	CHAILLEY - TURNY	jeudi	vendredi
	CHAMPLOST - VENIZY	mercredi	lundi
	CHEMILLY/YONNE	lundi	lundi
	CHÉU	vendredi	mardi
	HAUTERIVE	lundi	jeudi
JAULGES - PERCEY VILLIERS-VINEUX	jeudi	mardi	
LASSON - SORMERY	jeudi	mercredi	
MONT-SAINT-SULPICE	lundi	lundi	
NEUVY-SAUTOUR	jeudi	mercredi	
ORMOY	vendredi	vendredi	
SAINTE-FLORENTIN EXTÉRIEUR	mardi	jeudi	
SAINTE-FLORENTIN CENTRE + COLLECTIFS	mardi et vendredi	jeudi	
SEIGNELAY	lundi	vendredi	
VERGIGNY	mercredi	jeudi	

# COLLECTE EN PORTE À PORTE

## TONNAGE 2021

### SACS JAUNES

1705 tonnes (71 kg/pers)  
- 3,5 % par rapport à 2020



### SACS NOIRS

4384 tonnes (183 kg/pers)  
+ 3 % par rapport à 2020

## ÉVOLUTION DES TONNAGES



- Déchets ménagers et assimilés
- Emballages plastique et métal + papiers et cartonnette
- Refus de tri : déchets non recyclables dans les sacs jaunes



REFUS DE TRI : verre, textile, DEEE et ordures ménagères représentent une part des refus. Pour réduire leur présence dans les sacs jaunes, la vigilance lors de la collecte peut être accentuée.

Il est plus difficile d'agir sur d'autres indésirables... comme ces déchets plastiques non recyclables qui font partie intégrante de la vie des consommateurs et sont «logiquement» jetés dans les sacs jaunes : vaisselle en plastique, emballage souples dit « craquants » (ex : paquet de chips), bouteille de lait en PET opaque, couvercle souple des blisters (comme l'opercule des barquettes de jambon).

# COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

## FONCTIONNEMENT DES SITES

Une carte d'accès est délivrée gratuitement au siège de la Communauté de communes à Saint-Florentin. Les dépôts sont effectués par les particuliers et professionnels associés aux particuliers dans les trois déchèteries du territoire.

### BRIENON/ARMANÇON

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi  
► 10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00 (18:00 en été)  
Fermée les jours fériés.

### SEIGNELAY

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi  
► 10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00 (18:00 en été)  
Fermée les jours fériés.

Ces deux déchèteries sont gérées par la société Coved avec deux salariés (représentant 1,5 ETP).

### SAINT-FLORENTIN

Du lundi au vendredi ► 10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00 (18:00 en été)  
Samedi ► 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00 (18:00 en été)  
Fermée les jours fériés.

La déchèterie est gérée par la Communauté de communes avec deux gardiens à temps plein et un agent à temps partiel employé via une structure intérimaire d'insertion.

À noter : en cas d'alerte canicule diffusée par Météo France, les horaires changent  
► 07:00 - 14:00.

## DÉCHETS ACCEPTÉS



MOBILIER



TOUT-VENANT



DÉCHETS  
VERTS



DÉBLAIS  
GRAVATS



BOIS



MÉTAUX  
FERRAILLE



ÉLECTRO-  
MÉNAGER/  
ÉCRANS (DEEE)



CARTONS  
BRUNS



CAPSULES  
NESPRESSO



PRODUITS  
DANGEREUX  
(DDS)



HUILES  
DE FRITURE



HUILES  
DE VIDANGE



PILES



LAMPES



CARTOUCHES  
ENCRE



RADIO-  
GRAPHIES



BATTERIES



PNEUS  
VL

## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



BRIENNON/A



SEIGNELAY

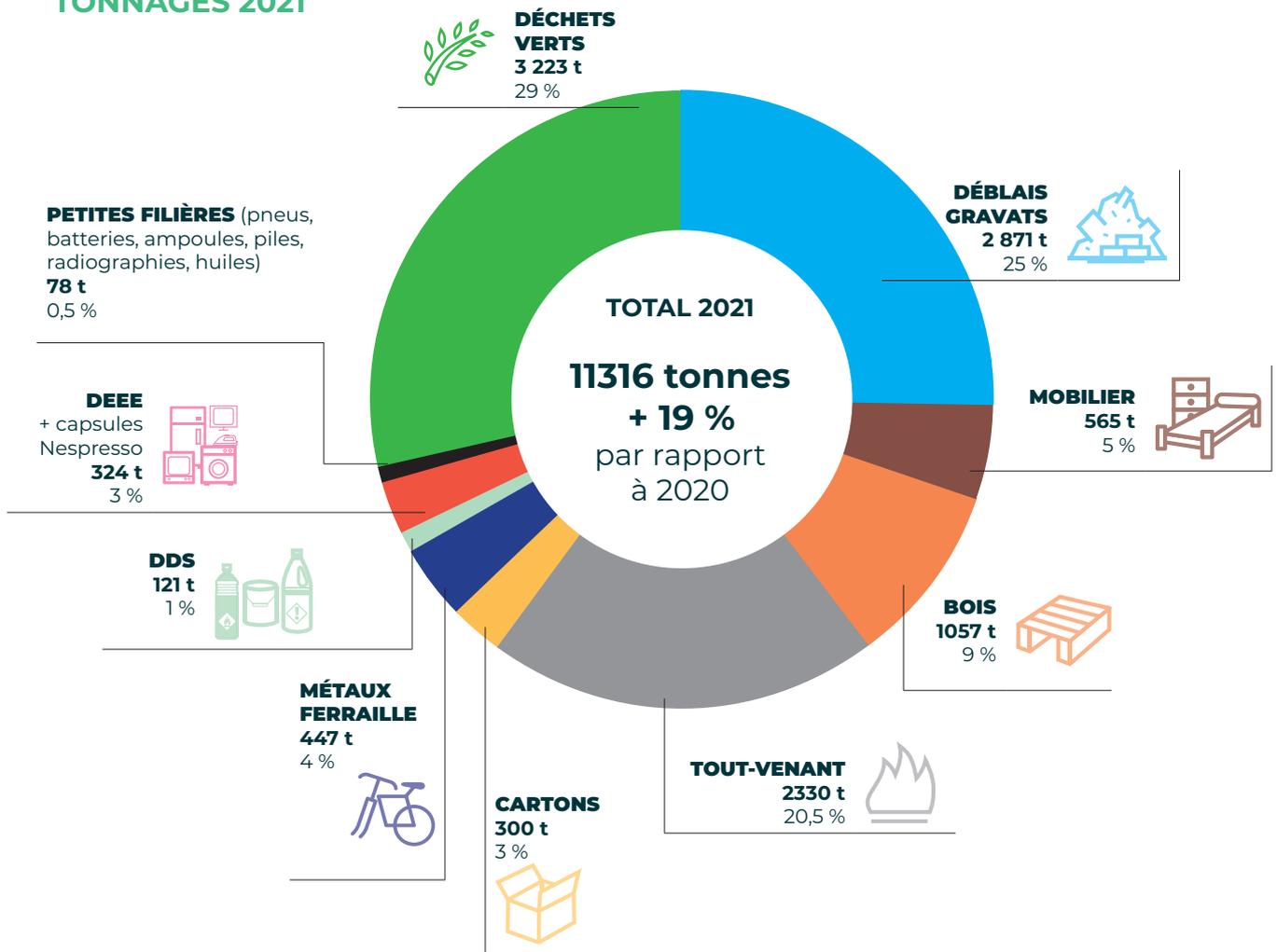
	BRIENNON/A			SAINT-FLORENTIN			SEIGNELAY		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Janvier	62		<b>499</b>	1657	1919	<b>1028</b>	785	932	<b>829</b>
Février	739	309	<b>623</b>	2227	1965	<b>1449</b>	1258	916	<b>1087</b>
Mars	919	294	<b>958</b>	2534	1190	<b>2307</b>	1465	51*	<b>1597</b>
Avril	1082	690	<b>1093</b>	2893	1452	<b>2790</b>	1622	*	<b>1747</b>
Mai	147	1222	<b>1069</b>	3032	2676	<b>2435</b>	1280	*	<b>1727</b>
Juin	*	1138	<b>1259</b>	2950	3504	<b>3059</b>	1513	*	<b>1989</b>
Juil.	*	900	<b>1320</b>	3552	3297	<b>3736</b>	1718	*	<b>2180</b>
Août	*	824	<b>1439</b>	3665	3205	<b>3943</b>	1772	*	<b>989</b>
Septembre	*	889	<b>1105</b>	2987	2892	<b>2574</b>	1506	*	*
Octobre	*	789	<b>1085</b>	2914	2586	<b>294*</b>	1459	3*	*
Novembre	*	703	<b>690</b>	2411	1344	<b>394*</b>	615*	2*	*
Décembre	*	521	<b>578</b>	1911	1114	<b>1428</b>	429*	841	*
TOTAL	2949	8279	<b>11718</b>	32733	27144	<b>25437</b>	15422	2745	<b>12145</b>

\* Des dysfonctionnements du système informatique et des outils de suivi des visiteurs ont empêché ou perturbé l'enregistrement des fréquentations.

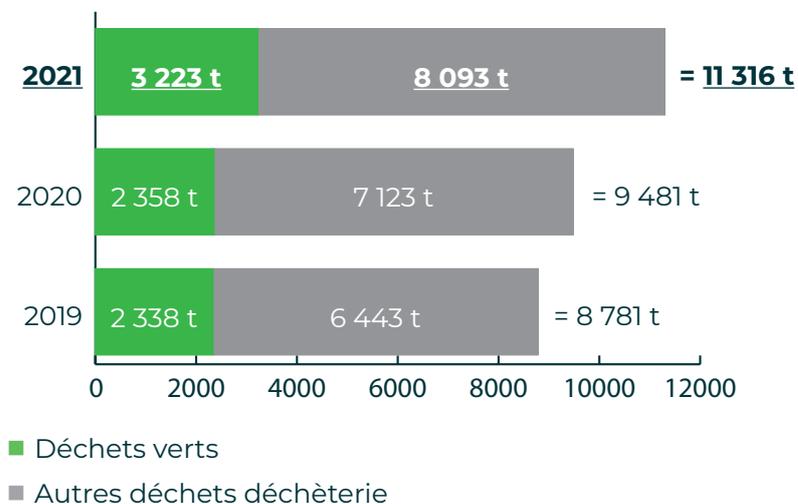


SAINT-FLORENTIN

## TONNAGES 2021



## ÉVOLUTION DES TONNAGES



# COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

## LE VERRE



### 97 BORNES

La collecte du verre est assurée toutes les deux semaines par la société Gachon, située à Créancey (21). Les services communautaires vérifient l'état des installations, procèdent au nettoyage des abords et surveillent la situation de saturation des bacs.

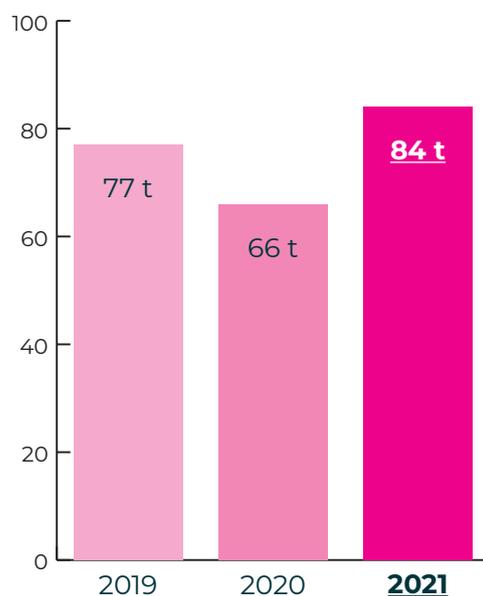
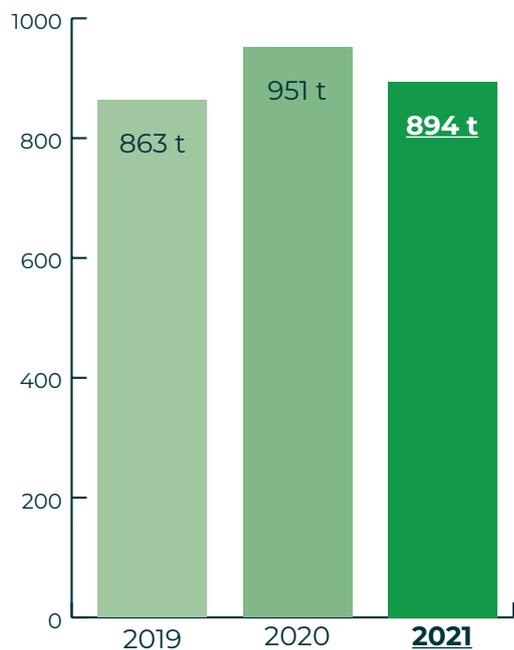
## LE TEXTILE



### 20 BORNES

La structure Le Relais fournit les containers et se charge de la collecte et de la valorisation des textiles déposés. Cette prestation est réalisée gracieusement par Le Relais et la CCSA ne perçoit pas de rémunération lors de la valorisation de ces textiles.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES



# LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

VERRE ● VÊTEMENTS ● ABRIS-BACS ●

COMMUNES	EMPLACEMENTS
<b>BEAUMONT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lavoir (rue des Ponts) ●●</li> <li>Rue de l'Égalité ●</li> </ul>
<b>BELLECHAUME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parking salle des fêtes ●●●●</li> <li>Rue du Professeur Ramon ●</li> </ul>
<b>BEUGNON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Place de la Mairie ●</li> </ul>
<b>BRIENON/ ARMANCON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Angle Grande Rue et Bld Delattre de Tassigny ●</li> <li>Angle rue de la Foire aux Chevaux ●</li> <li>Route de Joigny ●●</li> <li>Rue Delattre ●</li> <li>Rue du M<sup>chal</sup> Leclerc ●</li> <li>Pétanque ●</li> <li>Rue du Stade ●●</li> <li>Place Émile Drominy ●●●●</li> <li>Place Émile Blondeau ●</li> <li>Rue de la Gare ●</li> <li>Rue Bouribault ●</li> <li>Rue des Écluses ●●●●●●●●</li> <li>Rue du 11 Novembre ●●●●●●●●</li> <li>Cimetière ●●</li> <li>Rue Simon Legouge ●</li> <li>Parking école St Loup ●</li> <li>Déchèterie, route du Boutoir ●●●</li> <li>+ <b>BLIGNY-EN-OTHE</b> (chemin de l'église) ●</li> </ul>
<b>BUTTEAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Place de l'église ●</li> <li>+ <b>LA CHAUSSÉE</b> ●</li> </ul>
<b>CHAILLEY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Angle Rue Neuve et Rue des Fossés ●</li> <li>+ <b>VAUDEVANNE</b>(Angle Bas Fonds et Parc du Chêne) ●</li> </ul>
<b>CHAMPLOST</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue André Priou ●●●●</li> <li>+ <b>VACHY</b> (Rue du Lavoir) ●</li> <li>+ <b>CHATTON</b> (Rue d'Avrolles) ●●</li> </ul>
<b>CHEMILLY/ YONNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue du Stade ●</li> <li>+ <b>LES CHAUMES</b> (Rue Colbert) ●</li> </ul>
<b>CHÉU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aérodrome (à l'entrée) ●</li> <li>Parking vers la salle des fêtes ●●</li> </ul>
<b>ESNON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la place, rue des Saules ●●</li> <li>Rue de la planche - Rue du Port ●</li> <li>Parking salle des fêtes, rue des Buchottes ●</li> <li>Route d'Ormoy - Impasse des Vergers ●</li> <li>+ <b>VORVIGNY</b> (rue de la Forêt) ●</li> </ul>
<b>GERMIGNY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue de Chaumont, vers l'étang ●</li> <li>Salle des fêtes ●●</li> <li>+ <b>VIEUX-CHAMPS</b> (sur la place) ●</li> </ul>
<b>HAUTERIVE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue de l'Église ●●</li> <li>Place de la Mairie ●</li> <li>+ <b>CHICHY</b> (Grande Rue) ●</li> </ul>
<b>HÉRY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chemin de Chablis ●●</li> <li>Chemin des Créaux ●</li> <li>Rue du Bois ●●</li> <li>Rue Shilboottle ●●</li> <li>+ <b>LES BAUDIÈRES</b> (Rue Neuve) ●</li> </ul>
<b>JAULGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parking vers la salle des Fêtes ●</li> </ul>

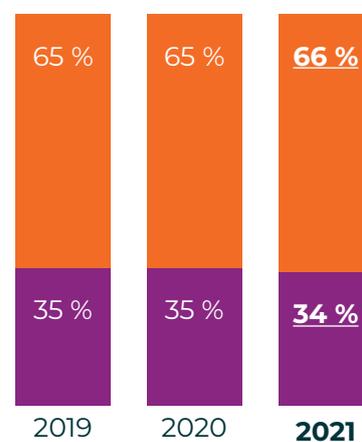
COMMUNES	EMPLACEMENTS
<b>LASSON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chemin du cimetière ●</li> </ul>
<b>MERCY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lavoir, rue de la Côte Sainte Anne ●</li> </ul>
<b>MONT- ST-SULPICE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue du Puits de la Chèvre ●</li> <li>Rue du Château d'Eau ●●●</li> <li>+ <b>LES RÉGNIERS</b> ( Parking du Stade) ●</li> </ul>
<b>NEUVY-SAUTOUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne route nationale ●●●</li> </ul>
<b>ORMOY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue Serge Moreau ●●●●</li> <li>Rue Saint-Vincent ●</li> <li>+ <b>MALMAISON</b> (Rue Jean Bizet) ●</li> </ul>
<b>PERCEY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pont de Biault, rue de la Croix St Jacques ●</li> </ul>
<b>SAINT FLORENTIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parking des Plantes, rue du Maréchal Juin ●</li> <li>Parking du magasin Netto, rue J. Lancôme ●●</li> <li>Avenue de l'Europe, vers place Ravel ●</li> <li>Rue G. Clémenceau (les Petites Conches) ●</li> <li>Parking Amicale des Portugais ●</li> <li>Rue des frères Chignardet (salle Daullé) ●</li> <li>Camping de l'Armançon ●</li> <li>Déchèterie ●●●●</li> <li>Parking Intermarché ●●●●●●</li> <li>Parking Atac ●</li> <li>Promenade de la Vernée ●</li> <li>Place du port de plaisance ●</li> <li>+ <b>AVROLLES</b> (mairie) ●</li> <li>+ <b>AVROLLES</b> (église) ●</li> <li>+ <b>FRÉVAUX</b> ●</li> <li>+ <b>LES BUISSONS</b> (aire de repos RN 77) ●</li> </ul>
<b>SEIGNELAY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impasse du Tacot ●</li> <li>Les Ouches ●●●</li> <li>Avenue du Thureau ●</li> <li>Rue Alphonse Darlot ●</li> <li>Déchèterie, rue de Briennon / Armançon ●●●●</li> </ul>
<b>SORMERY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue des Courrières, vers la salle des fêtes ●</li> <li>+ <b>FRANCOEUR LES GRANDS CHEMINS</b> ●</li> </ul>
<b>SOUMAINTRAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrefour route d'Ervy et rue de l'Étang ●</li> </ul>
<b>TURNY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chemin de ronde, à côté de la salle des fêtes ●●</li> <li>+ <b>BAS-TURNY</b> (sortie D334) ●</li> <li>+ <b>LE FAYS</b> ●</li> <li>+ <b>LE SAUDURAND</b> ●</li> <li>+ <b>LINANT</b> ●</li> </ul>
<b>VENIZY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parking salle des fêtes ●●●●●</li> <li>+ <b>LES FOURNEAUX</b>, rue de Cuchot ●</li> </ul>
<b>VERGIGNY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avenue René Vildey, quartier de la gare ●</li> <li>Stade ●</li> <li>Cimetière ●</li> <li>+ <b>BOUILLY</b> (rue de l'église) ●</li> <li>+ <b>REBOURSEAUX</b> (vers la salle des fêtes) ●</li> </ul>
<b>VILLIERS-VINEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rue le Pré Henry ●</li> </ul>

# LE TRAITEMENT

## INDICATEURS DE TRAITEMENT

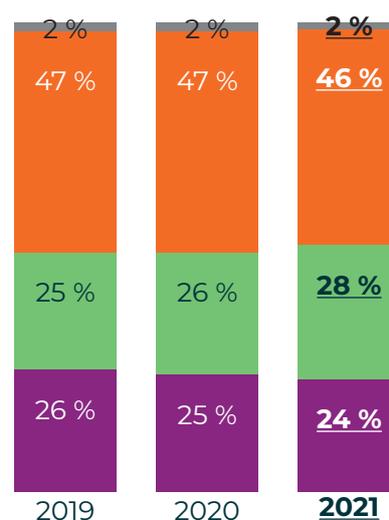
### ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2019	2020	<b>2021</b>
OM (sacs noirs) et refus de tri	Enfouissement	4 434 t	4 593 t	<b>4 659 t</b>
Textile, sacs jaunes, verre	Recyclage	2 413 t	2 446 t	<b>2 408 t</b>
TOTAL		6 847 t	7 039 t	<b>7 067 t</b>

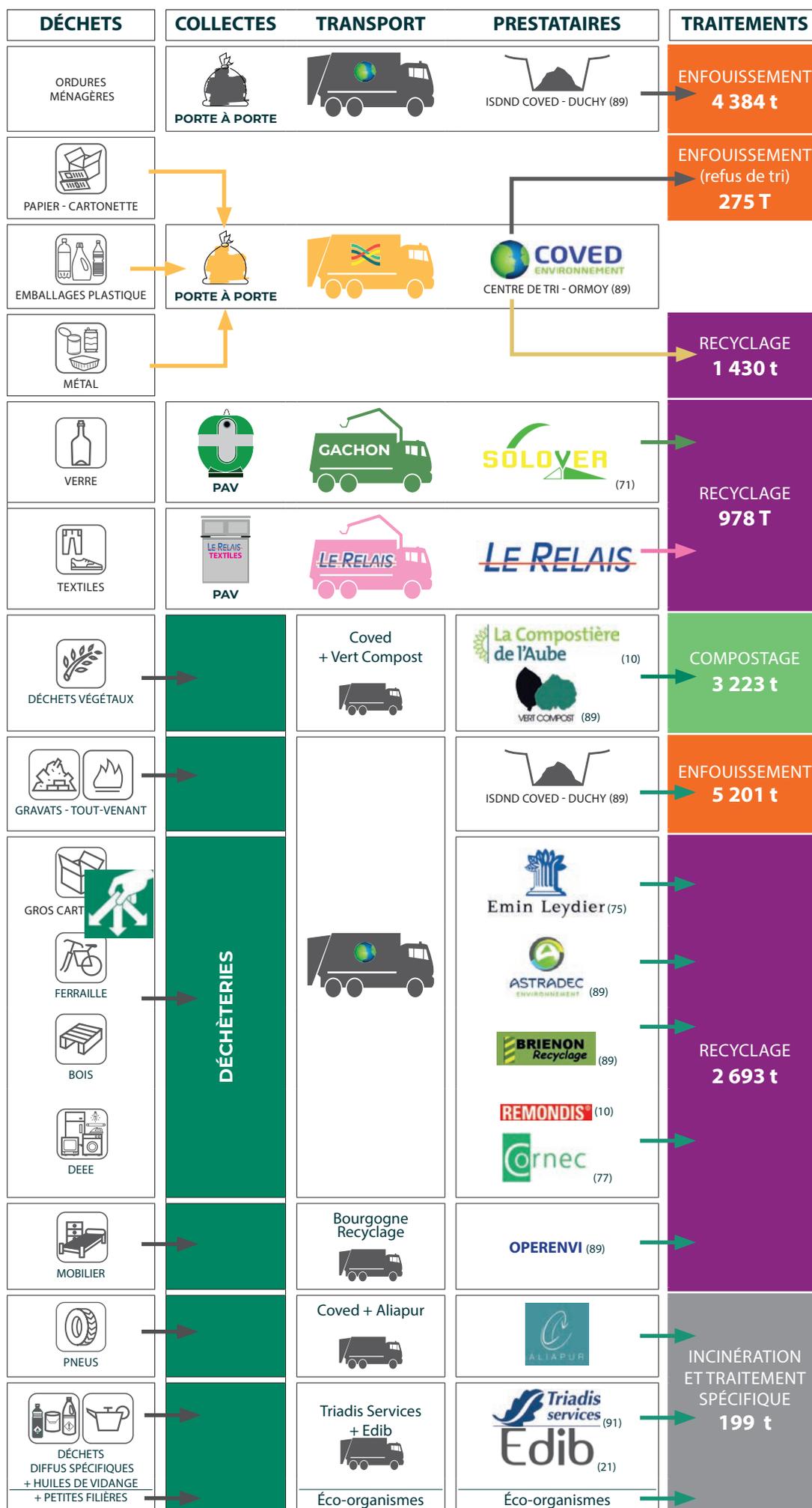


### DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

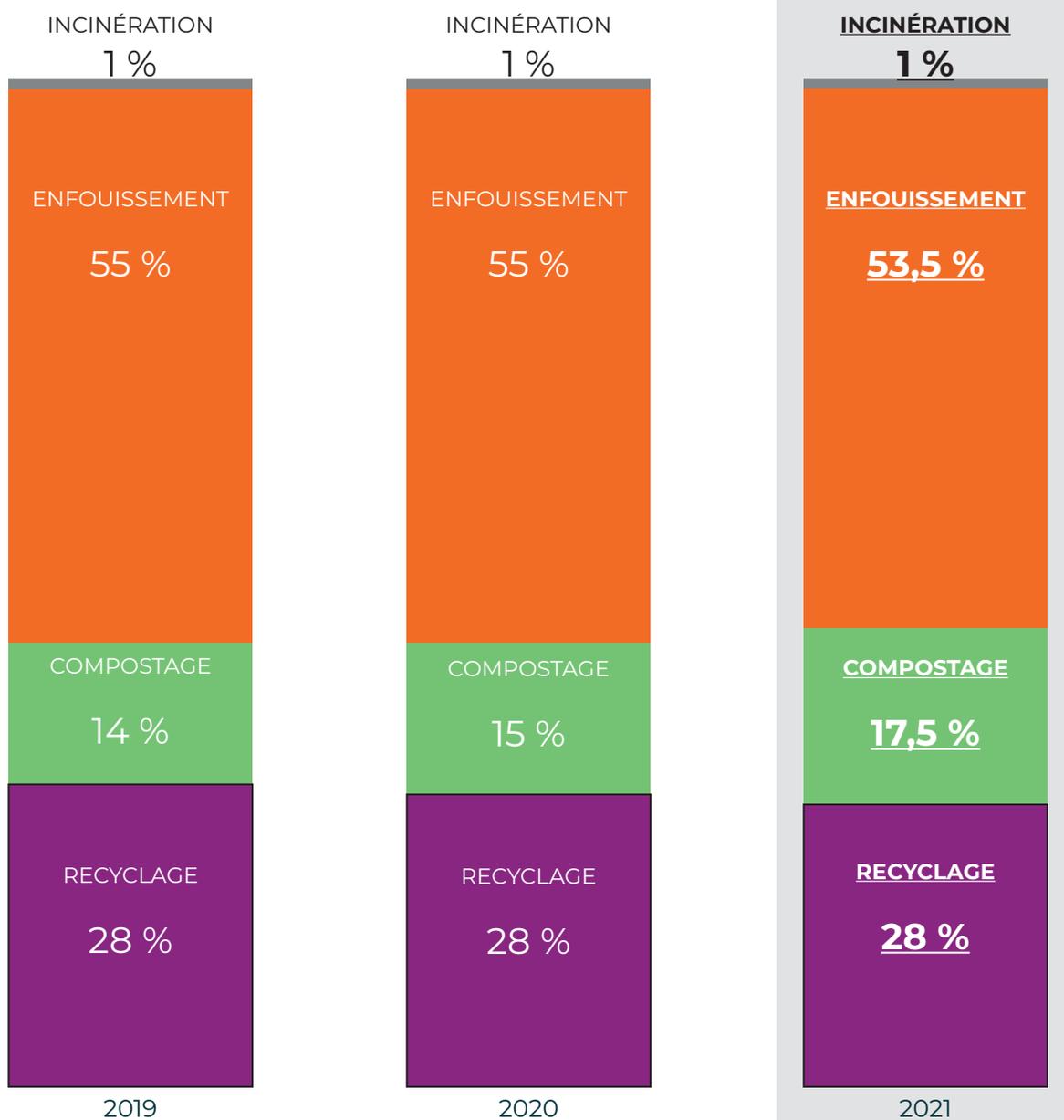
DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2019	2020	<b>2021</b>
Déchets dangereux	Incineration	138 t	173 t	<b>199 t</b>
Gravats, encombrants	Enfouissement	4 126 t	4 593 t	<b>5 201 t</b>
Végétaux	Compostage	2 338 t	2 358 t	<b>3 223 t</b>
Carton, ferraille, bois, mobilier, DEEE	Recyclage	2 179 t	2 357 t	<b>2 693 t</b>
TOTAL		8 781 t	9 481 t	<b>11 316 t</b>



## 2021 : DE LA COLLECTE À LA VALORISATION



## TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUS CONFONDUS



# LA PRÉVENTION

La CCSA s'est associée au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) qui, pour son compte, mène des actions visant d'une part à la réduction du volume de déchets produits et d'autre part au développement d'actions visant à mieux valoriser les déchets produits.

## LES ACTIONS DU SDCY

### ANIMATIONS 2021

#### Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets :

Dans les établissements scolaires

- 23 mars - Intervention auprès des élèves de grande section de l'école maternelle de Chailley pour expliquer la pratique du compostage.
- 18 juin - animation au collège P.Y Cousteau de Briennon/A « On récolte ce que l'on sème » (notions d'alimentation locale, de saisonnalité et dialogue avec les élèves autour de l'agriculture biologique).

Au Festi'coccinelle

- 8 juillet - « Mangeons mieux, gaspillons moins » (10 ateliers ludiques pour apprendre à manger de manière plus responsable).

À l'Espace Famille Florentinois à Saint-Florentin

- 16 juin - animation « Mangeons-mieux, gaspillons-moins ».
- 4 novembre - atelier de fabrication d'éponges tawashis (avec des textiles usagés).
- 2 décembre - présentation de la technique des fu-roshikis (emballage traditionnel en tissu qui permet d'éviter l'utilisation des emballages cadeaux notamment durant les fêtes de fin d'année).
- 3 décembre - animation à destination des parents, accompagnés de leurs enfants sur le thème de la réduction des déchets.
- 21 décembre - atelier de fabrication de lessive à partir de savon de Marseille et de bicarbonate de soude.

#### Lutter contre le gaspillage alimentaire :

Au restaurant La Guinguette de l'Armançe à Saint-Florentin :

- 31 août : promotion du dispositif «Gourmet Bag» (pour rapporter chez soi ce qui n'est pas terminé dans l'assiette)



#### Encourager la gestion de la proximité des biodéchets :

- 31 mars : installation de bacs et formation de 3 référentes sur le site de compostage. de la crèche l'Île aux enfants de Briennon/A.
- 21 juillet : installation un site de compostage au château de l'Armançon (centre de loisirs AVL) à Briennon/A. et formation de 3 référentes.



Espace Famille Florentinois



Château de l'Armançon



À Chailley

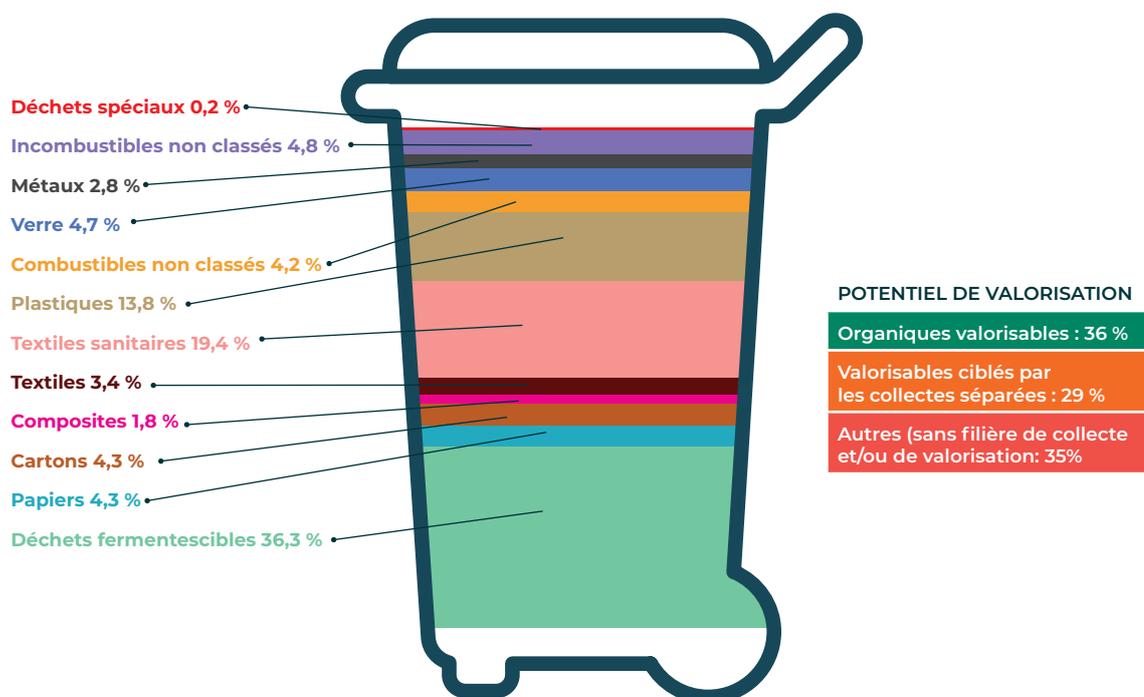
# LES ACTIONS DE LA CCSA

## ANIMATIONS

Les contraintes sanitaires ont empêché les animations en lien avec les sites d'Ormoiy et de Duchy. La CCSA a participé à Festi'coccinelle avec le thème du recyclage des déchets.

## SURVEILLANCE

Les tests de caractérisation des déchets ménagers ont été effectués du 22 février au 5 mars 2021 en partenariat avec le prestataire de collecte et l'exploitant de l'ISDND de Duchy. Afin d'obtenir une représentation fidèle de la situation du territoire du point de vue de la composition des ordures ménagères résiduelles et assimilées, les tests ont porté sur le tri de 16 échantillons (soit plus de 8 tonnes de déchets). Tous les sacs ont été ouverts, passés au crible (3 tailles de mailles différentes) et triés selon l'ensemble de catégories ci-dessous.



Parmi les déchets (valorisables ou non) présents dans les OMR, près de 81 kg/hab./an sont potentiellement « évitables ». Le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, ces peuvent faire l'objet d'actions de prévention à la source pour permettre d'alléger les sacs noirs...

Catégories	en kg/ hab	Prévention à la source
Déchets fermentescibles alimentaires et de jardin	40,2	Compostage
Films plastiques	7,9	Limitation des produits suremballés
Produits alimentaires non consommés	22,2	Gestes anti-gaspillage
Imprimés non sollicités	1,7	«Stop pub» sur les boîtes à lettres
Papiers bureautique	1,5	Limitation des impressions
Déchets spéciaux	0,5	Collecte séparative des déchets dangereux
Textiles	5,9	Dépôt PAV pour ré-emploi

# COMMUNICATION

Des solutions existent pour chaque type de déchet : compost, broyage, recyclage... Trier au bon endroit et au bon moment, c'est le message que porte la CCSA au travers de ces éléments de communication.



Mémo-tri apposés sur les PAV verre.



Calendriers de collecte avec infos sur le tri, les déchèteries et les composteurs.



Flyers à destination des hébergements touristiques disponibles à l'Office de Tourisme.



Flyers déposés dans les boîtes à lettres après constat d'erreurs de tri dans les sacs noirs par les agents de collecte.

Autocollants collés sur les sacs jaunes après constat d'erreurs de tri par les agents de collecte.

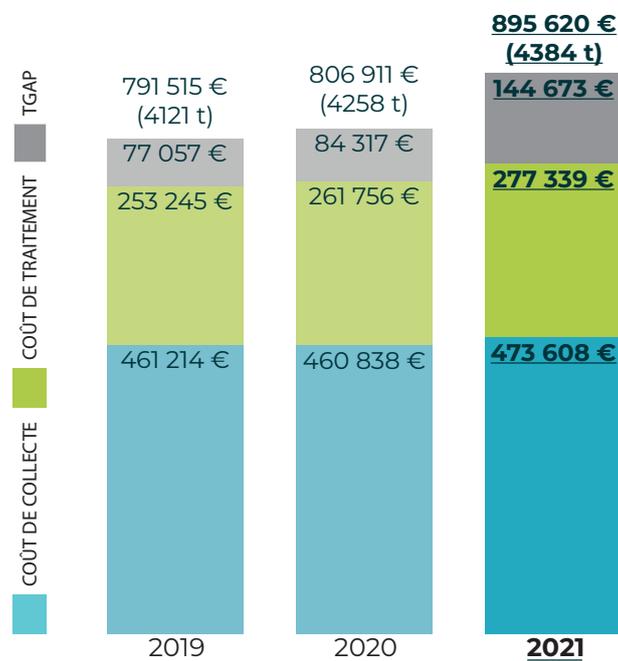


Kakémono «Le cycle des déchets» expliqué aux enfants

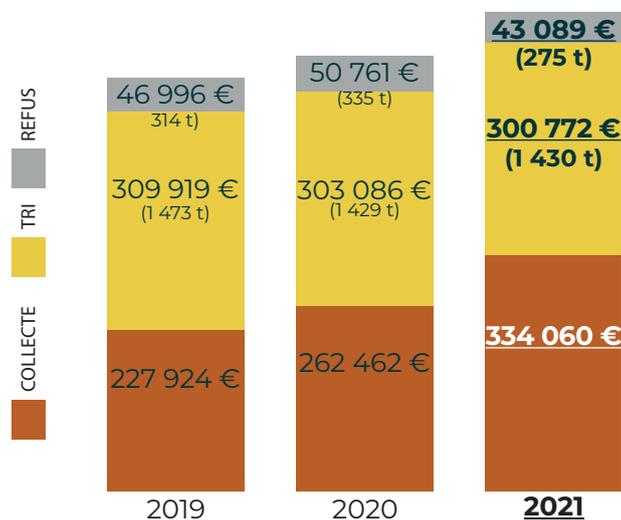
# LES MOYENS FINANCIERS €

## LES SOURCES DE COÛTS

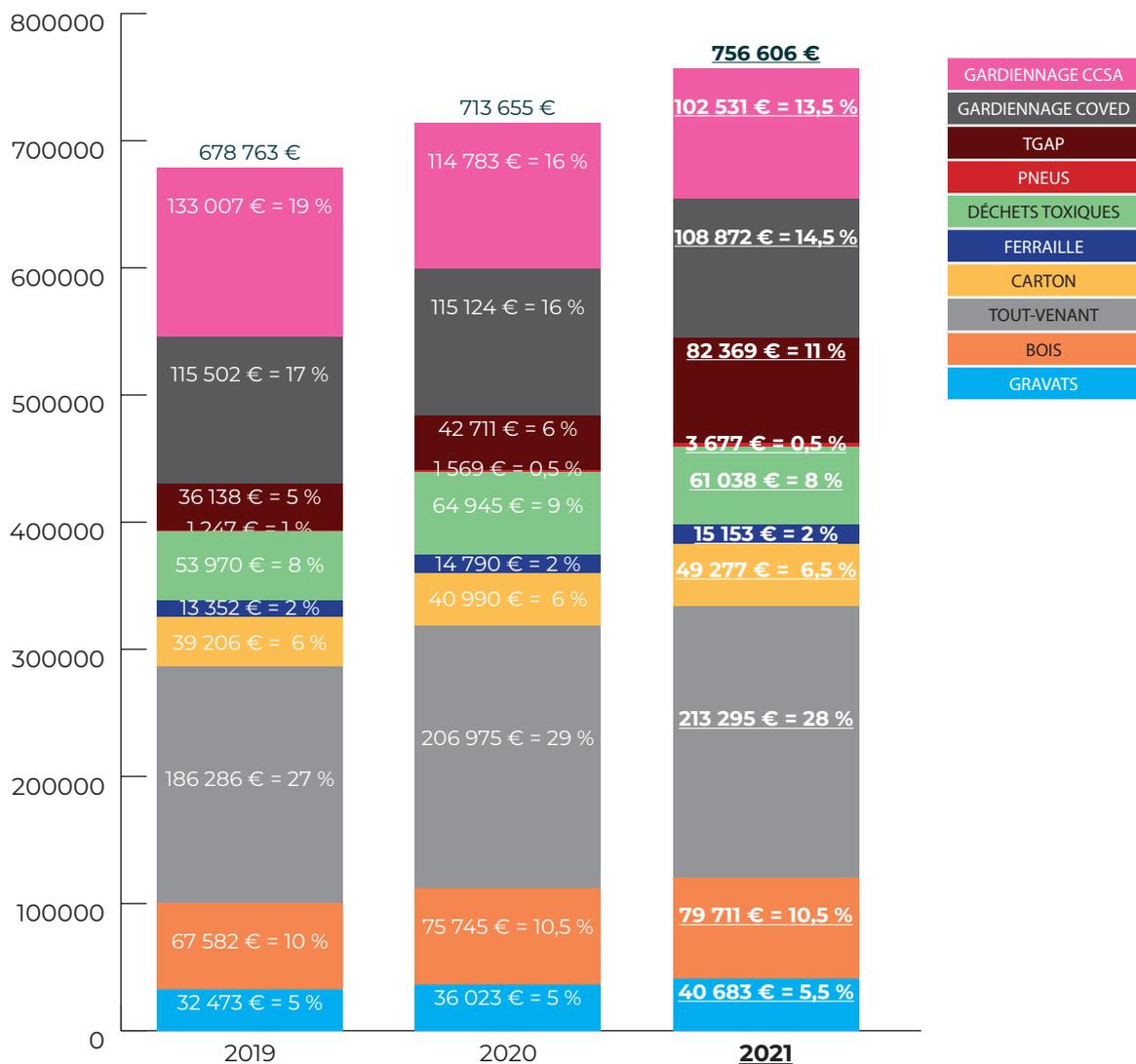
### EN PORTE À PORTE : COÛTS DE OM



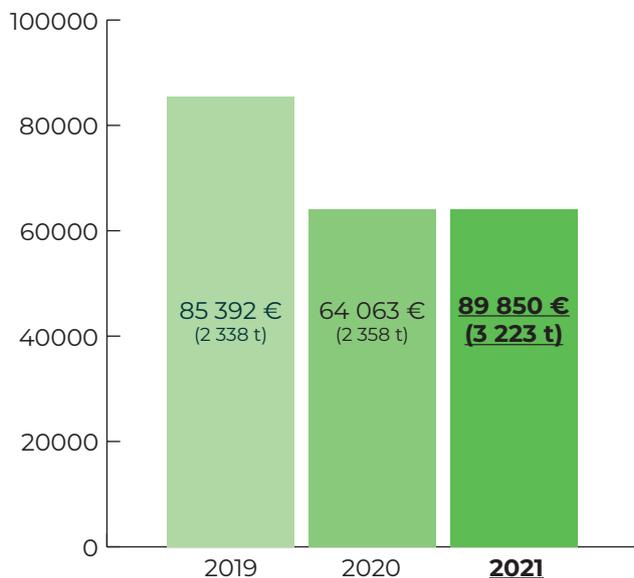
### EN PORTE À PORTE : COÛTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DU TRI



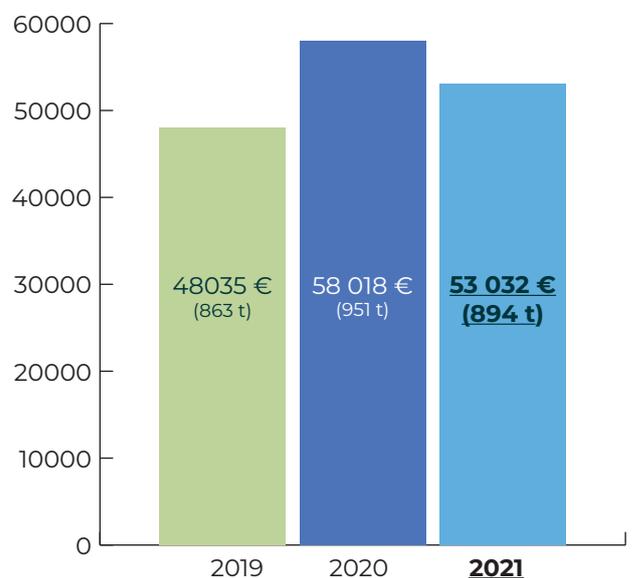
## COÛTS LIÉS À LA GESTION DES DÉCHÈTERIES



## COÛTS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS VERTS



## COÛTS DES COLLECTES DE VERRE EN PAV



# ANALYSE FINANCIÈRE GLOBALE

Fonctionnement dépenses	Année 2021					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	92 006,73	46 344,62	0,00	21 571,74	0,00	159 923,09
Salaires et charges						
Coûts directs		178 496,32		106 337,90		284 834,22
Coûts administratifs	53 016,44	34 000,06	4 262,56		7 410,23	98 689,29
Total salaires et charges	53 016,44	212 496,38	4 262,56	106 337,90	7 410,23	383 523,51
Coûts des prestations de services	909 489,51	312 365,80	58 286,67	673 917,99	78 302,82	2 032 362,79
Intérêts des emprunts		1 371,43	0,00	8 278,62	0,00	9 650,05
Amortissements	48 746,76	0,00	8 514,00	119 917,19		177 177,95
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 103 259,44</b>	<b>572 578,23</b>	<b>71 063,23</b>	<b>930 023,44</b>	<b>85 713,05</b>	<b>2 762 637,39</b>

Fonctionnement recettes	Année 2021					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	1 575,00	67 001,93	23 119,22	197 768,28	0,00	289 464,43
Redevance des professionnels	18 511,74	0,00	0,00	0,00	0,00	18 511,74
Produits TEOM	855 621,40	517 352,47	53 061,79	727 388,73	57 483,61	2 210 908,00
Subvention des organismes	42 574,28	312 211,37	0,00	0,00	0,00	354 785,65
<b>TOTAL REC. FONCTIONNEMENT</b>	<b>918 282,41</b>	<b>896 565,77</b>	<b>76 181,01</b>	<b>925 157,01</b>	<b>57 483,61</b>	<b>2 873 669,82</b>
						<b>111 032,43</b>

Fonctionnement dépenses	Année 2020					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	94 443,01	63 360,23	1 534,40	7 504,08	2 350,01	169 191,73
Salaires et charges						
Coûts directs		168 362,38		79 644,07		248 006,45
Coûts administratifs	86 008,77	30 739,60	4 657,51	27 634,59	6 210,02	155 250,49
Total salaires et charges	86 008,77	199 101,98	4 657,51	107 278,66	6 210,02	403 256,94
Coûts des prestations de services	806 869,19	355 375,53	52 646,34	619 518,16	65 678,77	1 900 087,99
Intérêts des emprunts	2 057,14	0,00	0,00	9 976,81	0,00	12 033,95
Amortissements	47 611,46	7 569,00	3 500,00	110 680,31		169 360,77
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 036 989,57</b>	<b>625 406,74</b>	<b>62 338,25</b>	<b>854 958,02</b>	<b>74 238,80</b>	<b>2 653 931,38</b>

Fonctionnement recettes	Année 2020					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	52 268,96	30 038,25	51 088,48	0,00	133 395,69
Redevance des professionnels	27 388,53	0,00	0,00	0,00	0,00	32 005,44
Produits TEOM	852 453,80	515 437,18	52 865,35	724 695,87	57 270,80	2 202 723,00
Subvention des organismes	41 574,84	304 882,80	0,00	23 914,16	0,00	370 371,80
<b>TOTAL REC. FONCTIONNEMENT</b>	<b>921 417,17</b>	<b>872 588,94</b>	<b>82 903,60</b>	<b>799 698,51</b>	<b>57 270,80</b>	<b>2 738 495,93</b>
						<b>84 564,55</b>

Fonctionnement dépenses	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	62 374,30	46 350,40	3 850,00	33 714,60	3 658,00	149 947,30
Salaires et charges						
Coûts directs		153 126,95		73 690,08		226 817,03
Coûts administratifs	79 662,53	28 447,46	4 267,12	25 602,72	5 689,50	143 669,32
Total salaires et charges	79 662,53	181 574,41	4 267,12	99 292,80	5 689,50	370 486,35
Coûts des prestations de services	791 515,37	357 917,10	48 035,34	577 116,77	52 392,99	1 826 977,57
Intérêts des emprunts	10 763,25	0,00	0,00	3 588,20	0,00	14 351,45
Amortissements	39 327,58	8 559,22	5 000,00	122 400,16	0,00	175 286,96
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>983 643,03</b>	<b>594 401,13</b>	<b>61 152,46</b>	<b>836 112,53</b>	<b>61 740,49</b>	<b>2 537 049,63</b>

Fonctionnement recettes	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	120 213,95	30 267,89	58 232,94	0,00	208 714,78
Redevance des professionnels	32 005,44	0,00	0,00	0,00	0,00	32 005,44
Produits TEOM	840 578,06	507 949,05	52 258,20	714 504,98	52 760,70	2 168 051,00
Subvention des organismes	43 797,23	302 497,91	0,00	18 681,75	0,00	364 976,89
<b>TOTAL REC. FONCTIONNEMENT</b>	<b>916 380,73</b>	<b>930 660,91</b>	<b>82 526,09</b>	<b>791 419,67</b>	<b>52 760,70</b>	<b>2 773 748,11</b>
						<b>236 698,48</b>

## BILAN 2021

Après une année 2020 atypique du fait des contraintes sanitaires, l'année 2021 devait être celle du retour à une forme de normalité. Nous constatons cependant une forte augmentation du tonnage de déchets collectés, jamais constatée depuis 2017 : plus 11,3 % par rapport à 2020.

Ce chiffre est majoritairement dû à la hausse des apports en déchèteries, tous déchets confondus (+ 20 % en volume). S'il est possible de se féliciter d'éviter ainsi le développement des dépôts sauvages, l'importance de l'accroissement des volumes de déchets verts collectés en déchèterie (près de 37 % d'augmentation en volume par rapport à 2020) doit nous inciter à repenser une pédagogie de traitement des déchets verts au domicile des habitants.

Nous constatons également une dégradation de proportionnalité entre déchets à enfouir et déchets recyclés dans la collecte en porte à porte, mettant en exergue un relâchement du respect des consignes de tri. Là encore, il serait nécessaire de relancer diverses démarches vis-à-vis des habitants du territoire.

À noter que globalement, au niveau budgétaire, l'accroissement des dépenses a été mesuré et équivaut à celle des années antérieures. Cependant, même si le résultat positif global du service s'est amélioré par rapport à 2020, il reste fragile et surtout il ne permettra pas d'absorber les hausses successives à venir de la taxe générale sur les activités polluantes.

Enfin, les tests de caractérisation sur les ordures ménagères (sacs noirs) nous montrent que même si nous captions plutôt bien un volume important de déchets entrant dans les filières de tri, il reste du travail à faire sur les biodéchets à valoriser.

## À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Trouvez, ci-dessous, la signification des termes évoqués au fil des pages.

### GLOSSAIRE

**CITEO** : entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers.

**DDS** : déchets diffus spécifiques (correspond aux DDM, déchets dangereux des ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

**DEEE** : déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones, cartouches encre...).

**DMA** : déchets ménagers et assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

**ISDND** : installation de stockage de déchets non dangereux.

**OM** : ordures ménagères.

**OMA** : ordures ménagères et assimilées, c'est-à-dire les déchets collectés hors déchèteries (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers).

**PAV** : point d'apport volontaire.

**PLPDMA** : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui met en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des DMA.

**REFUS DE TRI** : déchets non recyclables déposés dans les sacs jaunes.

**SDCY** : syndicat des déchets du centre Yonne. Il rassemble 8 intercommunalités icaunaises à compétence déchets.

**TGAP** : taxe générale sur les activités polluantes due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc).

**TOUT-VENANT** : déchets sans filière de recyclage ou traitement spécifique (ex : matelas, mobilier en plastique, mobilier (hors bois), literie, plaque, isolant, moquette, fenêtre, vitre, plastique, polystyrène, tissus, caoutchouc, cartons souillés...).



37 avenue du Général Leclerc  
89600 SAINT-FLORENTIN  
Du lundi au vendredi :  
9h - 12h / 14h - 17h  
Tel. 03 86 80 50 50  
courriel : [dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)  
site : [cc-sereinarmance.fr](http://cc-sereinarmance.fr)